

Date de convocation :
16.01.2025

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois janvier le Conseil Municipal de la Commune de MONTNER régulièrement convoqué le seize janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du conseil Municipal, sous la présidence de M. Daniel BARBARO

Sont présents : *BARBARO Daniel, LAGDER Djamila, MARTINEZ Marie-Anne, Bruno GUILLEMIN, GARRIGUES Stéphanie, Maximilien ANGLADE, CROSBY Daniel, BURBLIS Cécile*

Absents : *Christian CASENOVE, Théo BARBARO,*

Madame Stéphanie GARRIGUES est désignée secrétaire de séance

N° 02-2025

Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 ainsi que pour les dépenses et les recettes de fonctionnement

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2025 étant voté en avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement par anticipation.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement par anticipation.

Annexe 1

Tableau du quart des crédits ouverts au budget

Opérations	Crédits ouverts en 2024	Quart des crédits votés pour 2025
212	34 844.54	8 711.14
213	8 811.93	2 202.98
221	243 735.68	60 933.92
224	1 400.00	350.00

Ainsi fait et délibéré le 23.01.2025

Le Maire,
Daniel BARBARO



AGEDI Dépôt Préfecture de PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/01/2025 066-216601187-20250123-DE_2025_002BIS-DE